

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le mardi 30 juin 2026

Brière : la Région Pays de la Loire et l'État unissent les acteurs du territoire autour de la gestion des marais

Deux ans après le déplacement de Christelle Morançais en Brière, la Région Pays de la Loire et l'État ont signé ce mardi la convention partenariale pour la gestion des marais de Brière et du Brivet. Fruit d'une concertation inédite engagée en 2024 à l'initiative de l'État et de la Région, cette démarche réunit l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une feuille de route commune pour préserver les marais et leur biodiversité, permettre le respect des usages locaux, conforter l'élevage briéron et mieux faire face aux défis climatiques.



Un territoire d'exception face à des défis majeurs

La Brière représente 40 000 hectares de zones humides, classées Parc Naturel Régional, Natura 2000 et Réserve Naturelle Régionale. Ce patrimoine naturel et agricole unique est aujourd'hui confronté à des défis croissants : gestion des niveaux d'eau face aux inondations et sécheresses, déprise agricole, dégradation des prairies humides par les espèces envahissantes, au premier rang desquelles la jussie, et difficultés de transmission des exploitations.

En 2025, le territoire a également été fortement touché par des épisodes de botulisme affectant la faune sauvage, à l'image du lac de Grand-Lieu, révélant la fragilité des équilibres écologiques et la nécessité urgente d'une gestion coordonnée de la qualité de l'eau.

Lors de son déplacement en 2024, la Présidente de Région avait demandé que l'ensemble des acteurs se remettent autour de la table afin de construire des solutions communes. Deux ans plus tard, à la suite d'un travail de fond entre l'État, la Région et les acteurs du territoire, cet engagement se concrétise avec la signature de la convention partenariale pour la gestion des marais de Brière et du Brivet à laquelle est adossé un plan d'action dédié.

La convention de gestion des marais de Brière et du Brivet réunit dans une même démarche volontariste et concertée le Parc naturel régional de Brière, la Commission syndicale de Grande Brière Mottière, le Syndicat du bassin versant Brière Brivet (SBVB), la Chambre d'agriculture, les fédérations de chasse et de pêche, des associations, des intercommunalités, le Département, la Région et l'État.

Cette convention repose sur trois orientations principales :

- Identifier les solutions fonctionnelles permettant de surmonter les conflits d'usage au sein des marais pour parvenir à un équilibre profitable à tous ;
- Coordonner la gestion opérationnelle des travaux dans les marais, au regard des besoins identifiés, des moyens à disposition et des retours d'expérience ;
- Garantir la gestion coordonnée des activités économiques, notamment agricoles et touristiques.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le plan d'action annexé à la convention est né des réflexions partagées des partenaires pour construire une réponse commune aux défis des marais : élargissement de la gouvernance des marais, création d'un comité de crise restreint, mise en œuvre et impacts du règlement d'eau, gestion différenciée du niveau d'eau, résilience de l'activité des exploitations agricoles et gestion foncière, création d'un schéma directeur d'entretien et d'aménagement des canaux jusqu'aux exutoires, études et actions en lien avec le changement climatique et lutte contre les espèces invasives, respect des usages traditionnels de circulation sur les marais.

Stratégie régionale en faveur de l'élevage en Brière : premières actions engagées

Au GAEC du Drélif à Montoir-de-Bretagne, la Présidente accompagnée de Lydie Bernard, vice-présidente en charge de l'Agriculture et du sous-préfet de Saint-Nazaire représentant du Préfet de la Région Pays de la Loire, a présenté les premières réalisations de la stratégie régionale en faveur de l'élevage en Brière, adoptée en décembre 2025. Dotée d'une enveloppe de près de 500 000 € sur trois ans, cette stratégie **repose sur une conviction simple : en Brière, préserver la biodiversité passe aussi par le maintien d'un élevage vivant et durable.**

Depuis six mois, plusieurs actions ont déjà été engagées en avance de phase de la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion des marais :

- des expérimentations de lutte contre la jussie,
- une étude socio-économique inédite auprès des exploitations agricoles,
- des actions destinées à accompagner les éleveurs et préserver les prairies humides,
- le lancement de travaux de curage de canaux.

Les premières expérimentations conduites contre la jussie permettent d'enrichir la connaissance collective du territoire et d'identifier les solutions les plus adaptées (utilisation d'eau saumâtre, désherbage électrique...). Elles seront poursuivies et consolidées dans les prochains mois en lien avec les partenaires locaux.

Parallèlement, l'étude socio-économique menée par la Chambre d'agriculture auprès de 134 exploitations confirme le rôle essentiel des exploitations d'élevage dans la vie économique, agricole et environnementale de la Brière. Elle permettra de mieux orienter les futures actions du Plan Marais et d'accompagner les exploitations face aux enjeux de transmission, de foncier et de gestion de l'eau.

Avec la signature de cette convention, une nouvelle étape s'ouvre désormais : celle de la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action dédié. Région et État accompagneront ainsi les acteurs du territoire dans la programmation des travaux, la gestion de l'eau, la préservation de la biodiversité et le maintien d'un élevage indispensable à l'équilibre des marais.